



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

P. 1/1

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT À CONSERVER

CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

003838003132

1ucbv02xcmtn - 0000
1/2 - 7247/12095 - 35187
329023761 - TF - 611220



SAS DOMINIQUE DE FREITAS
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
147 AVENUE ANDRÉ BRETON
46000 CAHORS

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010204775 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0477 587

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 01.12.2025

Relevé : 522934 63

le 25 novembre 2025

Convention de Paiement Sauf Désaccord : absence de convention

Veuillez préciser vos instructions de paiement ou de rejet (case à cocher). En cas de rejet total, compléter la rubrique "code motif rejet" et si rejet partiel, la rubrique "montant total des effets à rejeter".

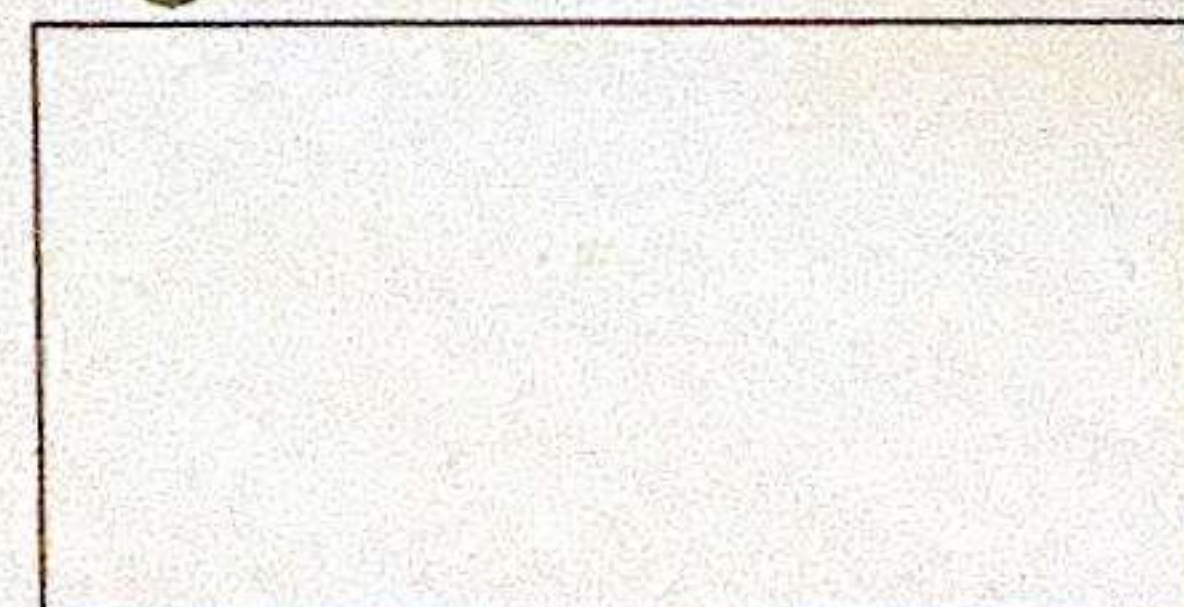
- ☐ PAIEMENT TOTAL de 976,17 euros
- ☐ REJET TOTAL de 976,17 euros → Code motif du rejet total (2) :
- ☐ REJET PARTIEL Montant total des effets à rejeter :

CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
522935 60		INTERFORUM	30.11.2025 NA	657,11		
522936 57	0000000000	MDS	30.11.2025 NA	319,06		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 01.12.2025				976,17		
VALEUR 30.11.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, les effets de ce relevé sont susceptibles d'être rejetés par la Banque.
Le Client donne ordre à la Banque de payer par le débit du compte susvisé, ou de rejeter, selon le cas, tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté, NA = Non Accepté, BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré